

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021
(accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant à la convention ADRIA pour le financement de l'extension modernisation de leur bâtiment

Le conseil communautaire a validé en 2019 la participation de QBO au financement de l'extension et de la réhabilitation du bâtiment de l'ADRIA à Quimper. Au vu du retard pris par la seconde tranche du chantier (réhabilitation du site existant,) il est proposé de modifier la durée de la convention et les conditions de versement de la subvention.

L'ADRIA est un centre d'expertise agroalimentaire, leader en qualité et sécurité des aliments qui propose des services en matière de recherche, d'innovation, de formations et de conseils pour les industries agroalimentaires, les fournisseurs de l'industrie agro-alimentaire, les distributeurs, et les industries connexes telles que l'emballage, l'industrie du diagnostic.

C'est un acteur central de la recherche et du développement en agro-alimentaire et un organisme de recherche par sa qualification ITAI délivrée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation depuis 2007, renouvelée début 2018. L'ADRIA bénéficie également du label CRT (centre de recherche technologique) décerné par le ministère de la recherche, qui précise les structures capables d'apporter aux entreprises des réponses adaptées en matière de prestation technologique sur mesure.

Le conseil communautaire du 20 juin 2019 a validé la participation de Quimper Bretagne Occidentale au financement de ce projet d'extension de l'ADRIA pour un montant de 313 059 €. La partie la plus importante du projet (la création d'un nouveau laboratoire du microbiologie) a pu se faire sans difficultés malgré la période de covid, mais le projet de réhabilitation du bâtiment existant a pris du retard.

Aussi il est proposé de modifier la convention de financement par un avenant qui permettra notamment de :

- prolonger la durée du projet jusqu'à fin 2022 ;

- faire évoluer les conditions de versement de la subvention en permettant ainsi à l'ADRIA qui a réalisé 80% des dépenses, mais qui n'a reçu que 60% de la subvention, de recevoir 20% supplémentaires sur présentation des justificatifs correspondant et sans attendre la fin du projet.

M. Marc ANDRO étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote) ; Mme Forough-Léa DADKHAH ne participant pas au vote, après avoir délibéré (1 abstention ; 51 suffrages exprimés dont 51 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de valider la modification de la durée de la convention et les conditions de versement de la subvention ;
- 2- d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant correspondant.